

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013036

Signataire : ML/SRC

Séance du Conseil Municipal du 17/10/2013

RAPPORTEUR : Daniel GARNIER

OBJET : Avenant n°1 à la convention annuelle d'objectifs entre la commune d'Aubervilliers et l'Association "CMA Echecs" pour la mise en place des activités périscolaires en septembre 2013 dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires.

EXPOSE :

Suite à une délibération du Conseil Municipal du 5 septembre 2013, la ville a signé une convention annuelle d'objectifs avec l'Association « CMA Echecs » qui propose sur le nouveau temps périscolaire (14h30/16h) 216 séances sur l'année scolaire 2013-2014, subventionnées par la ville.

L'association a revu à la baisse son volume d'interventions et ne pourra assurer que 144 séances d'activités périscolaires. A cet effet, un avenant doit être conclu entre les deux parties comme le stipule l'article 11 de la convention annuelle.

Cet avenant précise la modification apportée dans les articles A et B de la fiche annexe jointe à la convention sur le nombre global de séances réparties sur l'année scolaire et le montant de la subvention diminué.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention annuelle d'objectifs entre la commune d'Aubervilliers et l'Association "CMA Echecs" pour la mise en place des activités périscolaires en septembre 2013 dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013036

Signataire : ML/SRC

OBJET : Avenant n°1 à la convention annuelle d'objectifs entre la commune d'Aubervilliers et l'Association "CMA Echecs" pour la mise en place des activités périscolaires en septembre 2013 dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 Septembre 2013 relative à la convention signée entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association« CMA Echecs» pour la période 2013/2014 qui précise les différents engagements convenus entre les parties dans le cadre de la mise en application de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013,

Vu le projet d'avenant à la convention signée entre la ville et l'Association « CMA Echecs» ,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de prendre en compte le volume d'interventions à la baisse des activités périscolaires proposées par l'Association « CMA Echecs » ,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention annuelle d'objectifs entre la commune d'Aubervilliers et l'Association "CMA Echecs" pour la mise en place des activités périscolaires en septembre 2013 dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires.

Le Maire adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA

Reçu en Préfecture le : 18/10/2013

Publié le 18/10/2013

Certifié exécutoire le : 18/10/2013

Le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA